

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 2 octobre 2019 et à laquelle sont présents son honneur le Maire Monsieur Gilles Dionne, et les conseillers suivants.

M. Luc Sicard  
Mme. Claudette Béland-Pleau  
Mme Kim Laroche

M. Brian Boisvert  
Mme Sandra Armstrong  
M. Garry Ladouceur

Formant quorum sous la présidence du Maire.  
M. Eric Rochon directeur général est aussi présent.

**140-10-2019 OUVERTURE DE LA SESSION**

Proposé par Mme Sandra Armstrong  
Et résolu à l'unanimité.

Que la séance ordinaire du Conseil municipale de Mansfield-et-Pontefract du mois de octobre 2019 soit ouverte.

**141-10-2019 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Mme Claudette Béland  
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**142-10-2019 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.**

Proposé par Mme Kim Laroche  
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la session régulière tenue le 4<sup>ème</sup> jour de septembre 2019.

**143-10-2019 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 2 OCTOBRE 2019.**

Proposé par M. Brian Boisvert  
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 2 octobre 2019 au montant de 304,722.29\$.

**144-10-2019 SECOND VERSEMENT BI-ANNUEL ARÉNA**

Proposé par Mme. Sandra Armstrong  
Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité verse la somme de 7,500.00\$ à la Caisse Populaire Desjardins de Fort-Coulonge au nom de la Coopérative de solidarité du Centre des Loisirs des Draveurs en guise de contribution envers le financement du projet de réparation de l'aréna.

Que cette Municipalité verse une somme additionnelle de 514.78\$ à la Caisse Populaire Desjardins de Fort-Coulonge au nom de la Coopérative de solidarité du Centre des Loisirs des Draveurs en guise de contribution envers le financement du projet de réparation de l'aréna.

**145-10-2019 BOURSES ESSC 2019**

Proposé par M. Garry Ladouceur  
Et résolu à l'unanimité

Qu'un montant de 1200.00 \$ est accordé pour Bourses ESSC 2019.

Que 100\$ soit attribué à chacun des finissants de Mansfield-et-Pontefract.

**146-10-2019 TERRAINS À VENDRE CABINES-DES-CHUTES**

Proposé par M. Luc Sicard  
Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité retienne les services de Me Jean-Pierre Pigeon, notaire, pour préparer l'acte de vente nécessaire à la vente des lots, 6 137 262 et 6 137 263 à la compagnie 7085010 Canada Inc.

Que cette municipalité défrayera les coûts reliés à la préparation de ce contrat par Maître Pigeon.

Que Monsieur Eric Rochon, Directeur général, ainsi que M. Gilles Dionne, Maire, soient mandatés à signer pour et au nom de cette Municipalité tous documents relatifs à ces transactions par la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract.

**147-10-2019 TERRAINS À ACHETER PROJET AMYOTTE**

Proposé par M. Luc Sicard  
Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité retienne les services de Me Jean-Pierre Pigeon, notaire, pour préparer l'acte de vente nécessaire à l'achat des lots 6 092 784, 6 092 779 et le lot à venir longeant le lot 6 018 002 de M. Jérôme Amyotte.

Que cette municipalité défrayera les coûts reliés à la préparation de ce contrat par Maître Pigeon.

Que Monsieur Eric Rochon, Directeur général, ainsi que M. Gilles Dionne, Maire, soient mandatés à signer pour et au nom de cette Municipalité tous documents relatifs à ces transactions par la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract.

**148-10-2019 AMEUBLEMENT MAISON BRYSON**

Proposé par Mme. Claudette Béland  
Et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité mandate M. Eric Rochon, DG à faire l'acquisition de 20 chaises pour la Maison Bryson.

**149-10-2019 MAMOT – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) Attestation des travaux.**

**CONSIDERANT QUE** le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de L'Électrification des transports (MTQ) a versé une compensation de 216,743.00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018 ;

**CONSIDERANT QUE** suite aux changements apportés par le ministère des Affaires municipales Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme;

**CONSIDERANT QUE** la compensation annuelle allouée à la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments

des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'attester le bilan présenté par le secrétaire-trésorier au montant de 943,080\$\$ totalisant les frais admissibles encourus au cours de l'année 2018 sur des routes locales de niveau 1 et 2, excluant l'entretien hivernal, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

#### **150-10-2019 PROJET ANGEL TREE**

Proposé par Mme. Kim Laroche  
Et résolu à l'unanimité

Que cette municipalité cotise un montant de 400\$ au projet angel tree 2019 organisé par la communauté autochtone du pontiac.

#### **151-10-2019 RESOLUTION AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE RELATIVE A L'ENTRAIDE INTERMUNICIPALE EN MATIERE DE SECURITE CIVILE ENTRE LES MUNICIPALITES DE LA MRC DE PONTIAC**

**ATTENDU QUE** les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L. R. Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

**ATTENDU QUE** la MRC, en vertu de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L. R. Q., c. O-9), agit à titre de municipalité locale pour le territoire non-organisé situé sur son territoire;

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* précise les moyens minimaux que les municipalités doivent mettre en place;

**ATTENDU QU'** il est difficile pour certaines municipalités de trouver suffisamment de ressources pour répondre à un sinistre important;

**ATTENDU QUE** plus souvent qu'autrement, un aléa impactera plusieurs municipalités d'un même secteur simultanément ;

**ATTENDU QUE** pour cette raison, il serait préférable de pouvoir compter sur l'ensemble des municipalités, ainsi que la MRC, pour répondre à un sinistre important et faire le partage des ressources humaines et matérielles en cas de sinistre;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Mansfield-et-Pontefract désire se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide lié au processus de sécurité civile;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Kim Laroche et résolu à l'unanimité que la présente résolution est adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le conseil de la municipalité de Mansfield-et-Pontefract autorise la conclusion d'une entente relative à l'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile avec les autres municipalités de la MRC de Pontiac. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

#### **ARTICLE 2**

Le maire est autorisé à signer ladite entente.

Proposé par M. Kathy Bélec  
Et résolu à l'unanimité.

Que cette Municipalité accepte l'offre de service soumis par la firme WSP pour la surveillance des travaux cités en rubrique.

Le tout tel que stipulé sur l'offre de service reçu de M. Maxime Phillibert ingénieur en date du 7 octobre 2019.

#### **153-10-2019 PLANIFICATION BARRAGES**

**ATTENDU QUE** des inondations sévères se sont produites lors des crues printanières de 2017 et de 2019;

**ATTENDU QUE** la population de cette municipalité soulève de grands doutes sur la gestion des barrages ainsi que sur la régularisation des rivières qui inondent leur municipalité;

**ATTENDU QUE** les réponses aux questions de la population sur la ou les causes de la puissance extrême de l'inondation printanière 2019 reste sans réponses claires ou précises;

**ATTENDU QUE** le niveau d'élévation de la rivière des Outaouais en 2019 a dépassé grandement la cote de 100 ans et que le débit de la rivière Coulonge a atteint des niveaux record jamais anticipable;

**ATTENDU QU'** une municipalité se doit d'assurer la sécurité de ses résidents;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Mansfield-et-Pontefract, la Mrc de Pontiac et maintes autres instances municipales ont fait la demande au gouvernement de mandater une enquête sur les circonstances ayant mené à ces désastres;

**ATTENDU QUE** le gouvernement n'a pas pris les municipalités au sérieux et n'a pas fait l'effort de démontrer les circonstances menant aux inondations de 2017 et 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Sandra Armstrong et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères

Que cette Municipalité exige aux opérateurs de barrages ayant effets sur les rivières Coulonge et/ou de l'Outaouais au niveau de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract de produire un rapport mensuel de leurs activités.

Que ce rapport devra comporter entre-autre les niveaux d'eau à jour provenant des infrastructures sous leurs responsabilités, des prévisions à court, moyen et long terme des niveaux d'eau sur la partie de nos rivières que leurs infrastructures ont le potentiel d'affecter.

**154-10-2019- VILLAGE RELAIS**

Il est proposé par M. Brian Boisvert  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Mansfield-et-Pontefract autorise la directrice de la municipalité du village de Fort-Coulonge à faire la demande, conjointement avec la municipalité du village de Fort-Coulonge, afin d'obtenir le financement disponible pour faire l'embauche d'un consultant qui ferait l'élaboration du dossier de candidature au programme de reconnaissance des Villages-relais.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.**

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 143, 144, 145, 146, 147, 148, 150 et 152.

**ET J'AI SIGNÉ CE 3 OCTOBRE 2019.**

\_\_\_\_\_  
Eric Rochon,  
Secrétaire-trésorier.

**155-10-2019 LEVÉE DE LA SESSION.**

Proposé par M. Luc Sicard  
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 20 : 48 heures.

.....  
M. Gilles Dionne  
Maire

.....  
M. Eric Rochon.  
Secrétaire-Trésorier.